



RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-012	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ – CONVENTION C.A.F 2025
---------------------	-------------------	--

Session du :	1er trimestre 2025
Séance du :	17 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **17 février**, le Conseil Municipal de SILLINGY, dûment convoqué le **11 février 2025**, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Philippe LANGANNÉ

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Carole BERNIGAUD	X			Grégoire BALLANSAT		X	Éric FRULLINO
Éric FRULLINO	X			Luc DUBOIS	X		
Yolande BAUDIN	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Philippe LANGANNE	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Gérard FLUTTAZ	X			Séverine CARTIER		X	Corinne BRUCHE
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Corinne BRUCHE	X		
Christine PEPIN	X			David DEVULDER		X	Jean-Marc STEDILE
Alain GIMENEZ	X			Marina RABATEL	X		
Roger DALLEVET	X			Fabien MONTAGNON	X		
Pierre AGERON	X						

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Madame l'Adjointe aux affaires scolaires, à la jeunesse et au personnel, selon lequel :

La branche famille de la Sécurité Sociale poursuit l'ambition de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, à travers les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés dans les établissements primaires.

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025

Mairie de Sillingy





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-012	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ – CONVENTION C.A.F 2025
--------------	------------	--

Dans ce cadre, la commune en partenariat avec le CCAS a mis en place l'Accompagnement à la scolarité pour les enfants du CE1 au CM2 des 3 écoles de la commune.

Ces actions ont lieu en dehors du temps de l'école encadrées par des bénévoles et une animatrice.

La présente délibération a donc pour objet de vous proposer de signer la convention permettant d'obtenir de la Caisse d'Allocations Familiales le financement relatif à la réalisation de cette action au bénéfice des enfants du territoire de Sillingy.

➤ **IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE :**

- **APPROUVER** la convention à intervenir entre la commune et la CAF de Haute Savoie
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, annexe de la présente délibération, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2025-012	CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ – CONVENTION C.A.F 2025
--------------	------------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

APPROUVE la convention entre la commune et la CAF de Haute Savoie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, annexe de la présente délibération, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Yvan SONNERAT



Le Secrétaire de séance
Philippe LANGANNÉ

Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 19 février 2025

De sa mise en ligne le : 19 février 2025

